



Noms pour lequel est fait l'estimation en habilitation

Par imi

Bonjour,

Nous avons ma sœur et moi l'habilitation familiale générale de notre maman. Mon père qui l'avait auparavant avait fait faire des estimations de la maison dans l'optique de la vendre. Pouvons nous transmettre ces estimations à son nom au juge dans le cadre de la demande de la vente de la résidence principale? Ou faut il en refaire faire à notre nom. Nous avons l'habilitation depuis début mars 2025. Les estimations ont été faites dernier trimestres 2024.

Merci d'avance de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les estimations ne changent pas en fonction du nom de la personne qui les a demandées.